

Extrait des délibérations du Conseil fédéral
suisse.

(Du 21 Février 1853.)

Par office du 22 cour. *Zurich* a annoncé son adhésion à la Convention conclue entre plusieurs Cantons et la Bavière et le Wurtemberg, pour l'affranchissement réciproque des droits de patente en faveur de voyageurs de commerce. (V. Feuille féd., IV., tome II, p. 142 et V., tome I, p. 41).

(Du 22 Février 1853.)

Les officiers de l'état-major fédéral dont les noms suivent, ayant demandé leur démission, le Conseil fédéral, sur la proposition du Département militaire suisse la leur a accordée en tout honneur avec remerciement de leurs bons services.

A. *De l'état-major général :*

- M. le Colonel fédéral Louis *Kaiser*, de Stanz.
 » » Lieutenant-colonel Henri *Rieter*, de Winterthour.
 » » » » Joseph *Torrent*, de Monthey.
 » » Capitaine d'état-major Charl. *Morosini*, de Lugano.
 » » » » Théod. *Kölliker*, de Zurich.
 » » » » *Rogivue-Troxler*, de Lausanne.
 » » » » P. C. E. *Romedi*, de Madulein.
 » » » » Albert *Stadler*, de Zurich.

C. *De l'état-major du génie :*

M. le Capitaine d'état-major Marc *Bölger*, de Bâle.

C. *De l'état major du Commissariat :*

- M. le Commiss. de IIe classe Daniel *Senn*, de Bâle.
 » » » » E. L. *Schoch*, de Hérिसau.

- M. le Commiss. de IIIe classe Charles *Högger*, de St. Gall.
 » » » » » Auguste *Pauli*, de St. Gall.
 » » » IVe » Antoine *Bavier*, à Zurich.

D. *De l'état-major du service de santé :*

- M. le médecin de division Dr *Brenner*, à Weinfelden.
 » » » d'ambul. de I. classe Dr *Recordon*, de Lau-
 sanne.
 » » » » » II. » » And. *Leoni*, de
 Lugano.
 » » » » » III. » » *Spöndli*, de Zu-
 rich.
 » » » » » » » » A. *Guder*, à Na-
 ples.
 » » » » » » » » J. *Jauch*, d'Alt-
 dorf.

(Du 25 Février 1853.)

A la demande de la Direction de l'arrondissement postal de *Berne*, et sur le rapport du Département des Postes et Travaux publics, le Conseil fédéral a décidé d'établir un bureau de poste à Walkringen où il n'y a eu jusqu'à présent qu'un simple dépôt.

Nominations du Conseil fédéral.

A. *Employé aux péages.*

22 Février, M. Ferdinand *Dufour*, receveur au bureau de péages accessoire de Corsier. Traitement annuel fr. 900.

B. *Employé aux postes.*

25 Février, M. Jean *Rohrer*, aubergiste à Bätterkinden. Buraliste postal au dit lieu. Traitement annuel fr. 300.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral suisse.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1853
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	09
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.02.1853
Date	
Data	
Seite	279-280
Page	
Pagina	
Ref. No	10 056 319

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.